



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : fonctionnement

Question écrite n° 37889

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le rapatriement tardif des touristes français bloqués en Thaïlande. L'aéroport international de Bangkok a été fermé en raison de l'occupation du principal terminal par des manifestants antigouvernementaux, le 25 novembre. Or ce n'est que le 3 décembre que la France a affrété un vol pour commencer à rapatrier nos ressortissants alors même que l'Espagne envoyait, dès le 30 novembre, deux appareils de l'armée de l'air espagnole et un avion d'une compagnie privée. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur les raisons de la confusion qui a régné pendant une semaine quant au rapatriement des voyageurs français.

Texte de la réponse

Il convient d'appeler l'attention de l'honorable parlementaire sur le fait que la situation des touristes espagnols bloqués en Thaïlande n'était pas comparable à celle des touristes français. D'une part, 800 touristes espagnols étaient bloqués en Thaïlande contre 10 000 de nos compatriotes ; d'autre part, Air France a rapidement mis en place une solution de rechange en détournant ses vols sur Phuket et en mettant en place un vol sur l'aéroport d'U-Tapao, ce qui a permis à nombre de ressortissants français de continuer à regagner le territoire national alors que du côté espagnol, aucun vol direct ne reliait la Thaïlande à l'Espagne, la grande majorité des touristes n'avaient pas de solution de rechange. Dès le 25 novembre 2008, l'ambassade de France à Bangkok a ouvert une cellule de crise qui a fonctionné sans discontinuer jusqu'au 8 décembre, la situation étant suivie à Paris par le centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes. Des contacts étroits ont été noués avec l'ensemble des compagnies concernées, la police touristique et le ministère du tourisme thaïlandais afin d'étudier toutes les solutions pouvant être mises en oeuvre pour faciliter le retour des Français bloqués à Bangkok. Une liste précise de nos compatriotes s'étant fait connaître a été mise à jour quotidiennement et notre ambassade a apporté toute l'assistance nécessaire (notamment au plan médical) aux Français en difficulté. De nombreux touristes étrangers à la recherche d'informations sur l'évolution de la crise se sont également tournés vers l'ambassade et vers le centre de crise, témoignant ainsi de l'efficacité du dispositif mis en place par notre pays. Du 20 novembre au 8 décembre, le centre de crise a procédé à 12 mises à jour de la rubrique dernière minute de la fiche Conseils aux voyageurs et sa plate-forme d'information téléphonique, ouverte 24 h sur 24 au public, a traité 3 500 appels. Le centre de crise est resté en contact avec Air France pour s'assurer du maintien des vols au départ de Phuket pendant qu'une équipe consulaire était détachée de Bangkok à Phuket dès le 27 novembre. Elle a travaillé avec la compagnie pour organiser le départ vers la France de plus d'un millier de ressortissants français et régler de nombreux cas particuliers. La décision de rapatrier un certain nombre de Français par des moyens d'État a été prise le 2 décembre pour des raisons d'ordre humanitaire. À Bangkok, les touristes en attente de vols de retour poursuivaient à cette date leur séjour à l'hôtel avec une prise en charge partielle de leurs suppléments de frais par l'État thaïlandais. Dans le contexte du blocage du principal aéroport de Bangkok, il appartenait contractuellement aux compagnies aériennes, aux compagnies d'assistance pour les cas sanitaires et aux tour opérateurs - dont c'est la responsabilité première - de proposer des solutions alternatives à leurs clients, d'autant que l'espace aérien thaïlandais, contrairement à certaines allégations, n'a

jamais été fermé à la circulation aérienne (ainsi les aéroports de province de Chiangmai, Phuket et Korat sont-ils restés ouverts pendant toute la crise)., Constatant cependant la défaillance d'un certain nombre d'opérateurs qui semblaient se borner à attendre le retour à la normale et considérant que, de ce fait, un certain nombre de Français allaient se trouver rapidement dans une situation personnelle ou familiale difficile, notamment pour des raisons de santé, les autorités françaises ont pris la décision d'affréter un avion spécial pour ramener en France ceux de nos compatriotes qui étaient les plus exposés. C'est ainsi que 500 Français et une dizaine d'étrangers (Européens et non Européens) ont été rapatriés le 3 décembre avec le soutien d'une mission interministérielle dépêchée par le centre de crise qui comprenait notamment des personnels du SAMU, de la CRF, de la sécurité civile, du BSPP et du SDIS, certains passagers nécessitant une assistance médicale ou psychologique. La situation des autres touristes français restés en Thaïlande a continué d'être suivie étroitement à la fois par notre ambassade à Bangkok et par le centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes en contact étroit avec la direction du tourisme, les principaux voyagistes, les entreprises et partenaires européens (SGC. Commission. États membres) et la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Il convient enfin de noter que cette opération de rapatriement, qui ne s'inscrit dans aucun cadre réglementaire ou législatif précis, a entraîné une dépense significative pour le budget du ministère des affaires étrangères et européennes qui étudie actuellement la possibilité d'obtenir une compensation financière de la part des opérateurs privés défaillants auxquels il s'est substitué.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37889

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10782

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 712